

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Pouvoirs : 03

Date convocation : 22/05/2024
Date d'affichage : 22/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine LECERF, Maire.

Présents : Catherine LECERF, Jérôme LECONTE, Danielle DUMAS, Florence ARNAUD, Philippe NOUVEL, Cyril MAURIN, Laurent JUIF, Catherine SOUCHON, Dominique CHIARAMONTI, Thierry BARRE

Absent ou excusé : Benjamin BOUSCHARAIN.

Pouvoirs : Cédric VERNAZOBRES à Catherine LECERF, François MICHELI à Catherine SOUCHON, Françoise CANAC à Danielle DUMAS.

Secrétaire de Séance : Philippe NOUVEL.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2024.
2. Classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section C n° 1495, B n° 1358 et B n° 1398 au lieu-dit "Les Aires".
3. Extraction du domaine public communal des lots i et j lieu-dit "Les Barbières", portés au document d'arpentage.
4. Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.
5. OAP 6 "Les Barbières" et OAP 7 "Le Pouget" : choix de l'aménageur foncier.
6. Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22AVRIL 2024

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- les délibérations du Conseil Municipal ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du Gard en date du 26 avril 2024.
- le procès-verbal a été affiché et envoyé par voie électronique aux Conseillers Municipaux le 26 avril 2024 ; publié sur le site internet de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32/2024
CLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES SECTION C N° 1495 LIEU-DIT "LE VILLAGE", B N° 1358 ET B N° 1398 AU LIEU-DIT "LES AIRES" DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame la Maire propose de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section C n° 1495 lieu-dit "le Village" d'une superficie de 11 m², B n° 1358 lieu-dit "les Aires" d'une superficie de 26 m² et B n° 1398 lieu-dit "les Aires" d'une superficie de 128 m², en nature de voirie, (soit environ 22 mètres linéaires).

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par la Loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, les parcelles à classer sont d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et desservent l'ensemble des bâtiments concernés. Après classement, leurs usages seront identiques. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section C n° 1495 lieu-dit "le Village" d'une superficie de 11 m², B n° 1358 lieu-dit "les Aires" d'une superficie de 26 m² et B n° 1398 lieu-dit "les Aires" d'une superficie de 128 m², en nature de voirie, (soit environ 22 mètres linéaires),
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

La présente délibération modifie et remplace la délibération n° 25/2023 du 22 mai 2023.

DELIBERATION N° 33/2024
EXTRACTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES LOTS i ET j LIEU-DIT "LES BARBIERES" PORTES AU DOCUMENT D'ARPENTAGE

Dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section C n° 1058 au lieu-dit "Les Aires", approuvée par délibération n° 04/2024 du 29 janvier 2024, il y a lieu de procéder à l'extraction des lots i de 66 m² et j de 143 m² situés au lieu-dit "Les Barbières" du domaine public communal comme présenté au document d'arpentage accompagné du document de modification du parcellaire cadastral en date du 25 janvier 2024, établi par Antoine VACHER Géomètre Expert sis à Sommières (Gard).

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par la Loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En cette circonstance, l'extraction des lots i de 66 m² et j de 143 m² situés au lieu-dit "Les Barbières" du domaine public communal, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de constater l'extraction des lots i de 66 m² et j de 143 m² situés au lieu-dit "Les Barbières" du domaine public communal,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYDICATS
DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION
D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN
MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

En raison d'un manque d'informations sur le coût et la consommation d'électricité, Madame la Maire propose de reporter la question à une prochaine séance.
Approuvé à l'unanimité.

**OAP 6 "LES BARBIERES" ET OAP 7 "LE POUGET" :
CHOIX DE L'AMENAGEUR FONCIER**

Après avoir étudié les 5 propositions reçues (1 proposition uniquement pour OAP 6 et 4 propositions pour les OAP 6 et 7) : des demandes complémentaires sont nécessaires pour faire un choix. Madame la Maire propose de reporter la question à une prochaine séance.
Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés : la date est fixée au samedi 14 décembre 2024.
- Commerçant ambulant : autorisation est donné à un rôtisseur pour une installation au petit marché le mardi sur le Plan.
- Problèmes de stationnement : Danielle DUMAS soulève le problème de stationnement à l'abri bus de Saint-Etienne d'Escattes et sollicite la pose d'un panneau d'interdiction de stationnement. Philippe NOUVEL soulève le même problème à l'angle du chemin de l'Enclos.
- Pôle d'activités multisport intergénérationnel : l'inauguration est programmé pour le samedi 5 octobre 2024.
- Bibliothèque : le vernissage des expositions de l'année, le vendredi 7 juin 2024 à 18h30.
- Association de Chasse "La Diane" : reviennent vers nous pour solliciter la mise à disposition d'un local. Après discussion, aucun local n'étant disponible à ce jour, les membres du conseil municipal réfléchissent à une autre solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôture la séance à 21 heures.

Procès-verbal affiché en Mairie le 10 juin 2024, envoyé aux élus par voie électronique et déposé sur le site de la Commune.

Le Secrétaire,
Philippe NOUVEL



La Maire,
Catherine LECERF



